
2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

resorcinol; 1,3-benzenediol, No.-CAS 108-46-3, No.-CE 203-585-2
Ethanol; Ethyl alcohol, No.-CAS 64-17-5, No.-CE 200-578-6

Contenu d'emballage < 125 ml



Attention

H302: Nocif en cas d'ingestion.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

2.3. Autres dangers

Aucun(e).

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Adhésif dans un solvant organique.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
resorcinol; 1,3-benzenediol	50% - 75%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 108-46-3 No.-CE: 203-585-2 No.-Index: 604-010-00-1
Ethanol; Ethyl alcohol	30% - 50%	Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 64-17-5 No.-CE: 200-578-6 No.-Index: 603-002-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Ein Aufrufziel hat einen Ausnahmefehler verursacht.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Mal de tête. Vertiges. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Oxygène, si nécessaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool Produit sec.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires appropriés.
-------------------------------	--

resorcinol (CAS 108-46-3)

EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	10 ppm TWA 45 mg/m3 TWA
Belgium - Occupational Exposure Limits - TWAs	10 ppm TWA 46 mg/m3 TWA
Belgium - Occupational Exposure Limits - STELs	20 ppm STEL 91 mg/m3 STEL
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME)	10 ppm TWA [VME] (indicative limit) 45 mg/m3 TWA [VME] (indicative limit)

Ethanol (CAS 64-17-5)

Belgium - Occupational Exposure Limits - TWAs	1000 ppm TWA 1907 mg/m3 TWA
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME)	1000 ppm TWA [VME] 1900 mg/m3 TWA [VME]
France - Occupational Exposure Limits - STELs (VLCT)	5000 ppm STEL [VLCT] 9500 mg/m3 STEL [VLCT]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène
---------------------------------	---

professionnelle	industrielle et aux consignes de sécurité.
Protection individuelle	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Filtre ABEK Filtre ABEK-P3 Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection conformes à EN 374. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Ne pas porter des gants de cuir. Ne pas porter des gants de coton.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Brun foncé.
Odeur	Alcoolique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	non applicable
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	>80°C
Point d'éclair:	32°C
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	19%v/v - 3.3%v/v
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.04 g/ml
Hydrosolubilité:	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	560 mPas
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	liquide inflammable

Propriétés comburantes Aucun(e)

9.2. Autres informations

Solvants appropriés Alcool

Caractéristiques Générales du
Produit Ces informations ne sont pas disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions
dangereuses Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition
dangereux Aucun raisonnablement prévisible.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë L'information fournie est basée sur les données des composants et l'écotoxicologie de produits similaires. Toxique en cas d'ingestion.
resorcinol; 1,3-benzenediol (CAS 108-46-3)
Dermal LD50 Rabbit = 3360 mg/kg (NLM_CIP)
Inhalation LC50 Rat = 21.3 mg/L 1 h(JAPAN_GHS)
Oral LD50 Rat = 202 mg/kg (JAPAN_GHS)
Ethanol; Ethyl alcohol (CAS 64-17-5)
Inhalation LC50 Rat = 124.7 mg/L 4 h(OECD_SIDS)
Oral LD50 Rat = 7060 mg/kg (NLM_CIP)

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire/cutanée Aucun(e).

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité sur les cellules germinales Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expérience chez l'homme	Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
Informations sur les voies d'exposition probables	Inhalation. Contact avec la peau.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Vertiges Somnolence Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central. Vertiges
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Lassitude
Effets interactifs	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. L'information fournie est basée sur les données des composants et l'écotoxicologie de produits similaires.
resorcinol (CAS 108-46-3) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: >100 mg/L [flow-through] (EPA) 96 h LC50 Pimephales promelas: 53.4 mg/L (IUCLID) 96 h LC50 Pimephales promelas: 36 - 100 mg/L [static] (EPA) 96 h LC50 Pimephales promelas: 100 mg/L [flow-through] (EPA) 48 h LC50 Daphnia magna: 78 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data Ethanol (CAS 64-17-5) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 12.0 - 16.0 mL/L [static] (EPA) 96 h LC50 Pimephales promelas: >100 mg/L [static] (EPA) 96 h LC50 Pimephales promelas: 13400 - 15100 mg/L [flow-through] (EPA) 48 h LC50 Daphnia magna: 9268 - 14221 mg/L (IUCLID) 48 h EC50 Daphnia magna: 2 mg/L [Static] (EPA) 48 h LC50 Eisenia foetida: 0.1 - 1 mg/cm2 [filter paper] (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data	
12.2. Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Autres effets néfastes	donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Peut être incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale. 080400 - déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (resorcinol; 1,3-benzenediol, Ethanol; Ethyl alcohol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels D/E
IMDG	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (resorcinol; 1,3-benzenediol, Ethanol; Ethyl alcohol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Oui.

IATA	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (resorcinol; 1,3-benzenediol, Ethanol; Ethyl alcohol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 3+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (resorcinol; 1,3-benzenediol, Ethanol; Ethyl alcohol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3+ENV. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires resorcinol (CAS 108-46-3)	Aucun(e).
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Ethanol (CAS 64-17-5)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

16. Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) DSD/DPD: Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul. Sur la base de données d'essai.
Libellés des phrases	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

mentionnées aux sections 2 et 3	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p>
Conseils relatifs à la formation	<p>Les réglementations qui couvrent entre autres les exigences concernant la ventilation, les vêtements de protection, l'équipement de protection individuelle etc. peuvent être obtenues auprès du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).</p>
Autres informations	<p>Fabriqué(e) en: Suisse Habasit AG Römerstrasse 1 4153 Reinach/BL, Switzerland Phone: +41 (0)61 715 15 15 (Mo - Fr, 7.30h - 17h) SDS info: product.safety@habasit.com</p>
Mode d'emploi	<p>Uniquement pour utilisation industrielle. N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.</p>
Clause de non-responsabilité	<p>Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.</p>